



Conforme au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Wipeout for Brick Surfaces

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION.

#### 1.1. Identificateur de produit

*Marque commerciale:* Wipeout for Brick Surfaces

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

*Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:* Décapant peintures et vernis - anti-graffiti

*Utilisations déconseillées :* Aucune connue.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

*Nom et adresse de l'entreprise:* Off the Walls

754 Francis Road  
L7T 4A3 Burlington  
Canada  
1-905-632-9849

*Personne à contacter:* Technical Department

*Courriel:* Technical Department

*Révision:* 2026-04-23

*Version de la fiche de données de sécurité:* 2.0

*Date de la précédente édition:* 2025-11-19 (2.0)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

613-996-6666, 24 Hours

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classé comme dangereux conformément au Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272).

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Flam. Liq. 3; H226, Liquide et vapeurs inflammables.

Acute Tox. 4; H302, Nocif en cas d'ingestion.

Skin Corr. 1A; H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1; H318, Provoque de graves lésions des yeux.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

*Pictogramme(s) de danger:*



*Mention d'avertissement:*

Danger

*Mention(s) de danger:*

Liquide et vapeurs inflammables. (H226)

Nocif en cas d'ingestion. (H302)

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (H314)

*Conseil(s) de prudence:*

*Précautions:*

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

*générales:*

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. (P210)

Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. (P260)

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. (P270)

Porter un équipement de protection des yeux/ des gants de protection/des vêtements de protection. (P280)

*Intervention:*

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. (P301+P312)

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. (P301+P330+P331)

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau ou se doucher. (P303+P361+P353)

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(P305+P351+P338)

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. (P310)

En cas d'incendie: Utiliser vapeur d'eau/dioxyde de carbone/mousse résistante à l'alcool pour l'extinction.

(P370+P378)

*Stockage:*

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

(P403+P235)

Garder sous clef. (P405)

*Élimination:* Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale (P501)

*Contient:* alcool benzylique  
hydroxyde de potassium;  
potasse caustique; potasse caustique  
D-Glucopyranose, oligomères, decyl octyl glycosides

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

#### 3.2. Mélanges

Nom chimique	Nom commun/synonymes	Identifiants	% w/w	Classification	Note
alcool benzylique		N° CAS : 100-51-6	15-25%	Acute Tox. 4, H302 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332	
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol; éther méthylique de monopropylène glycol		N° CAS : 107-98-2	15-25%	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 (SCL: 100,00 %)	
hydroxyde de potassium; potasse caustique; potasse caustique		N° CAS : 1310-58-3	10-15%	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318	
D-Glucopyranose, oligomères, decyl octyl glycosides		N° CAS : 68515-73-1	5-10%	Eye Dam. 1, H318	[19]

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

#### Autres informations

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

### RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS

#### 4.1. ▼ Description des premiers secours

<i>Généralités:</i>	<p>Si la respiration est irrégulière, la somnolence, la perte de conscience ou des crampes : Appelez 911 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours)</p> <p>En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.</p>
<i>Inhalation:</i>	<p>En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.</p>
<i>Contact cutané:</i>	<p>Rincez la zone exposée à l'eau pendant une longue période - au moins 30 minutes. Il peut être nécessaire de rincer pendant plusieurs heures. Utilisez une température d'eau confortable (20-30 °C). Contactez le service antipoison/le médecin/l'hôpital pour obtenir des conseils supplémentaires sur le suivi et le traitement. Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyeurs domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p>
▼ <i>Contact visuel:</i>	<p>En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau ou solution saline (20-30 °C) pendant au moins 30 minutes et continuez jusqu'à ce que l'irritation cesse. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Faites aussitôt appel à un médecin. Consultez un médecin immédiatement et continuez de rincer pendant le trajet.</p>
<i>Ingestion:</i>	<p>En cas d'ingestion, contactez immédiatement un médecin. Donnez au blessé de l'eau à boire si la personne est consciente. N'essayez JAMAIS de faire vomir à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que le vomi ne revienne pas dans la bouche et la gorge. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité. Appelez une ambulance.</p>
<i>Brûlure:</i>	<p>Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur s'arrête et continuez ensuite pendant 30 minutes.</p>

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:  
Consulter immédiatement un médecin.

#### **Informations pour le médecin**

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

### **RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Liquide et vapeurs inflammables.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de nitrogène (NO<sub>x</sub>)

Les oxydes de carbone (CO / CO<sub>2</sub>)

Certains oxydes de métal

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

### **RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Un stock qui ne brûle pas est refroidi avec de l'eau atomisée. Retirez si possible les matériaux inflammables. Faites en sorte que la ventilation soit suffisante.

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.  
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.  
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

## RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE.

### 7.1. ▼ Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Utiliser du matériel électrique/d'éclairage/de ventilation antidéflagrant.  
Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
Éviter le contact direct avec le produit.  
Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.  
La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.  
Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
Conserver au froid et dans un endroit bien ventilé à l'abri de toutes les sources d'inflammation possibles.

*Les compatibilités en matière de conditionnement:*

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

*Conditions de stockage:*

Conserver dans un récipient fermé

*Matières incompatibles:*

Acides  
Agents oxydants puissants  
Agents réducteurs  
certains métaux

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.



## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### ALBERTA

1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol; éther méthylique de monopropylèneglycol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 369

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 150

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m<sup>3</sup>): 553

hydroxyde de potassium;

potasse caustique; potasse caustique

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m<sup>3</sup>): (c) 2

Observations:

3 = La limite d'exposition professionnelle est basée sur des effets d'irritation et son ajustement pour compenser des horaires de travail inhabituels n'est pas nécessaire.

Ordre du code de la santé et de la sécurité au travail de 2009, Alta Règl. 87/2009 (révisé en 2018)

---

#### LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol; éther méthylique de monopropylèneglycol

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 50 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 100 ppm

hydroxyde de potassium;

potasse caustique; potasse caustique

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): C 2 mg/m<sup>3</sup>

Règlement SST, partie 5: Agents chimiques et agents biologiques.

---

#### ONTARIO

1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol; éther méthylique de monopropylèneglycol

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 50 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 100 ppm

hydroxyde de potassium;

potasse caustique; potasse caustique

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): C 2 mg/m<sup>3</sup>



Le Règlement 833 (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques) et le Règlement de l'Ontario 490/09 (substances désignées)

---

QUEBEC

1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol; éther méthylique de monopropylène glycol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 369

hydroxyde de potassium;

potasse caustique; potasse caustique

Observations:

EM = L'exposition doit être réduite au minimum conformément à l'article 42.

RP = Une substance dont la recirculation est prohibée conformément à l'article 108.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Chapitre S-2.1, r. 13)

---

SASKATCHEWAN

1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol; éther méthylique de monopropylène glycol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 100

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 150

hydroxyde de potassium;

potasse caustique; potasse caustique

VECD/Plafond (mg/m<sup>3</sup>): 2

Le règlement de 2020 sur la santé et la sécurité au travail, Chapter S15.1 Reg 10 .

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

*Précautions générales:*

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

*Scénarios d'exposition:*

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

*Limite d'exposition:*

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

*Mesures techniques:*

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

S'assurer que les postes de rinçage oculaire et les douches de décontamination sont facilement accessibles.

	Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.
<i>Mesures d'hygiène:</i>	A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.
<i>Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:</i>	Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

### **Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle**

<i>Généralités:</i>	Pas d'exigences particulières.
<i>Équipements respiratoires:</i>	Utiliser une ventilation locale par aspiration ou par dilution
<i>Protection de la peau:</i>	Portez des vêtements de protection contre les produits chimiques, par ex. gants, tabliers, bottes.
<i>Protection des mains:</i>	Gants imperméables et résistants aux produits chimiques
<i>Protection des yeux:</i>	Porter des lunettes de sécurité contre les produits chimiques et un écran facial lorsque le contact est possible.

## **RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<i>État physique:</i>	Liquide
<i>Couleur:</i>	Clair, Incolore
<i>Odeur:</i>	Faible
<i>Seuil olfactif (ppm):</i>	Aucune information disponible
<i>pH:</i>	13-14
<i>Densité (g/cm<sup>3</sup>):</i>	-
<i>Densité relative:</i>	1,15
<i>Viscosité cinématique:</i>	Aucune information disponible
<i>Caractéristiques des particules:</i>	Aucune information disponible

### **Changement d'état**

<i>Point de fusion/point de congélation (°C):</i>	Aucune information disponible
---	-------------------------------

<i>Le point/l'intervalle de ramollissement (°F):</i>	Ne s'applique pas aux liquides.
<i>Point d'ébullition (°C):</i>	Aucune information disponible
<i>Pression de vapeur:</i>	Aucune information disponible
<i>Densité de vapeur:</i>	Aucune information disponible
<i>Température de décomposition (°C):</i>	Aucune information disponible

### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

<i>Point d'éclair (°C):</i>	40
<i>Inflammabilité (°C):</i>	Le matériau est combustible.
<i>Température d'auto-inflammation (°C):</i>	Aucune information disponible
<i>Limite d'explosivité (% v/v):</i>	Aucune information disponible

### Solubilité

<i>Solubilité dans l'eau:</i>	Soluble
<i>n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):</i>	Aucune information disponible
<i>Solubilité dans la graisse (g/L):</i>	Aucune information disponible

### 9.2. Autres informations

<i>Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100):</i>	Aucune information disponible
<i>D'autres paramètres physiques et chimiques:</i>	Aucune information disponible.
<i>Capacités oxydantes:</i>	Aucune information disponible

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Évitez toute électricité statique.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides  
certains métaux

Agents réducteurs  
Agents oxydants puissants

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut produire des vapeurs corrosives.

### **RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

#### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

##### **Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

##### **▼ Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **▼ Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **▼ Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **▼ Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **▼ Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **▼ Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **▼ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **▼ Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### **Effets sur le long terme**

Effets néfastes sur les tissus : ce produit contient des substances ayant des propriétés corrosives sur la peau. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols peut produire des effets néfastes sur les poumons, irritations et brûlures dans les organes respiratoires ainsi que de la toux. Le contact cutané et le contact avec les yeux provoquent des effets irréversibles.

##### **Autres informations**

Aucune connue.

## RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### 12.1. ▼ Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.2. ▼ Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.3. ▼ Potentiel de bioaccumulation

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune connue.

## RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets



Aucun des composants n'est répertorié





### Étiquetage spécifique

### Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
TDG	UN2924	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (hydroxyde de potassium; potasse caustique; potasse caustique, 1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol; éther méthylique de monopropylèneglycol)	Classe: 3 Étiquettes: 3+8 Code de classification: FC  	III	Non	Quantités limitées: 5 L Code de restriction en tunnels: (D/E) Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IMDG	UN2924	FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.	Classe: 3 Étiquettes: 3+8	III	Non	Quantités limitées: 5 L EmS: F-E S-C

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
		(potassium hydroxide;caustic potash, 1-methoxy-2-propanol;monopropylene glycol methyl ether)	Code de classification: FC  			Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA	UN2924	FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (potassium hydroxide;caustic potash, 1-methoxy-2-propanol;monopropylene glycol methyl ether)	Classe: 3 Étiquettes: 3+8 Code de classification: FC  	III	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

#### Autre

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

TDG / Voir Annexe 1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir partie 3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.2. Listes canadiennes

LES:

Aucun des composants n'est répertorié

Liste intérieure:

alcool benzylique

1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol;éther méthylique de

monopropylèneglycol  
hydroxyde de potassium;  
potasse caustique;potasse caustique  
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

#### 15.4. Limites d'utilisation

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.  
Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

#### 15.5. Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

#### Autre

Doit être livré dans un emballage avec une fermeture à l'épreuve des enfants si le produit est vendu au détail.

#### 15.7. Évaluation de la sécurité chimique

Non

#### Sources

Règlement sur les produits dangereux DORS/2015-17 (tel que modifié par DORS/2022-272)

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H226, Liquide et vapeurs inflammables.  
H290, Peut être corrosif pour les métaux.  
H302, Nocif en cas d'ingestion.  
H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H318, Provoque de graves lésions des yeux.  
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332, Nocif par inhalation.  
H336, Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

Aucune connue.

### Abréviations et acronymes

ANSI = L'American National Standards Institute  
CAS = Numéro du Chemical Abstract Service  
COV = Composés Organiques Volatils  
DORS = Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires  
DPNCA = Dangers physiques non classifiés ailleurs  
DSNCA = Dangers pour la santé non classifiés ailleurs  
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
FBC = Facteur de Bioconcentration  
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien  
IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses  
LES = Liste extérieure des substances  
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
NU = Nations Unies  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).  
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
STEL = Limite d'exposition de courte durée  
TDG = Transport des Marchandises Dangereuses  
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée  
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique  
TWA = Moyenne pondérée dans le temps  
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

#### **Autre**

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le SIMDUT 2022.  
La classification du mélange au regard des risques physiques se basés sur les données expérimentales.

#### **Homologué par**

TD

*Révision:* 2026-04-23

#### **Autre**

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CA-fr